



Conseil scientifique de l'Institut national de Physique (INP)

Recommandation sur l'opposition à la proposition des laboratoires CNRS Key-labs

Recommandations de l'INP

Dans le projet de contrat d'objectifs, de moyens et de performance du CNRS pour la période 2024-2028, il est annoncé que « le CNRS se propose de mettre en valeur, parmi les laboratoires dont il assure la tutelle, les plus remarquables d'entre eux, ceux qui sont réellement "de rang mondial" », dans lesquels « naturellement, l'implication du CNRS serait plus forte, et plus pérenne ». Cette proposition, présentée par le Président Directeur général du CNRS, Antoine Petit, lors de la Convention CNRS des directeurs et directrices de laboratoires du 12 décembre 2024, prévoit de concentrer une part importante des ressources humaines et financières sur environ un quart des unités de recherche, les « CNRS key-labs ».

Le Conseil scientifique de l'Institut de Physique s'oppose fermement à cette proposition fondée sur une vision stratégique inadaptée aux missions et aux valeurs du CNRS, et comportant des risques significatifs aux niveaux scientifique, organisationnel et humain.

1. Sur les impacts scientifiques, organisationnels et humains

La concentration des ressources humaines et financières sur un quart des laboratoires institutionnalise une concurrence interne au CNRS qui va à l'encontre des dynamiques de collaboration essentielles à la recherche :

- Un déséquilibre interne : Ce projet créera une dynamique inégalitaire en renforçant les disparités entre laboratoires. Les unités non désignées comme key-labs risquent de subir un déclin progressif de leurs ressources, une réduction des recrutements et une perte d'attractivité.*
- Un affaiblissement global du CNRS : Loin de consolider l'institution, cette politique entrainera la marginalisation de la majorité des laboratoires (75 %), fragilisant ainsi le maillage scientifique national. Le CNRS pourrait perdre sa capacité à soutenir des*

disciplines émergentes ou des recherches moins visibles, mais tout aussi essentielles pour enrichir les connaissances fondamentales et répondre aux défis sociétaux.

- Des clivages humains : En instaurant une discrimination entre laboratoires, cette politique créera des tensions au détriment de la collaboration scientifique. Ces tensions auront des répercussions sur l'ensemble des équipes, touchant tous les personnels, y compris des autres tutelles, universités et écoles. Cela entraînera inévitablement une désorganisation des laboratoires. Ainsi, le projet de CNRS Key Labs menace la cohésion des unités et la motivation des personnels.

2. Une vision stratégique inadaptée

Le CSI s'oppose à cette stratégie basée sur la concurrence interne et la concentration des moyens, dans un contexte de pénurie budgétaire. Une telle différenciation pourrait nuire à la diversité et à la complémentarité des recherches menées au CNRS. Cette pluralité est en effet essentielle au succès de la recherche fondamentale, qui, par définition, ne peut prévoir d'où émergeront les ruptures scientifiques de demain.

Par ailleurs, les risques systémiques générés par cette politique semblent largement sous-estimés :

- Un affaiblissement de l'ancrage territorial du CNRS, essentiel pour répondre aux besoins sociaux, économiques et industriels des écosystèmes régionaux. La collaboration vertueuse entre recherche en physique et innovation industrielle s'en retrouverait affaiblie. De même, l'éclairage scientifique des débats de société essentiels s'en retrouverait entravé.

- Une fragmentation des dynamiques interdisciplinaires, pourtant indispensables dans des domaines comme la physique, où les interactions avec d'autres disciplines sont souvent cruciales.

- Une désorganisation des UMR, fragilisées par des relations asymétriques avec leurs partenaires.

3. Sur la méthode

Le CSI souligne que les analyses collégiales et transparentes des besoins sont un fondement essentiel du fonctionnement d'une institution académique comme le CNRS. Or, le projet des « CNRS key-labs » a été élaboré sans consultation préalable des instances du CoNRS, telles que le Conseil Scientifique, les sections du comité national ou les CSI.

Cette absence de concertation prive la direction du CNRS des analyses indispensables qu'apportent ces instances, garantes d'une évaluation rigoureuse et collective.

De plus, en agissant unilatéralement, cette démarche affaiblit les relations de confiance avec ces instances, mais également avec les partenaires institutionnels, notamment les universités, qui participent au pilotage des UMR.

Conclusion

Le Conseil scientifique de l'Institut de Physique s'oppose fermement à la mise en œuvre des CNRS key-labs, une politique qui menace la capacité du CNRS à remplir ses missions en y introduisant des clivages inutiles et dangereux. En concentrant les ressources sur une minorité d'unités, ce projet menace non seulement la capacité de production de connaissances sur le long terme et l'équilibre scientifique et territorial de l'institution, mais aussi la cohésion de sa communauté.

Le Conseil appelle à une concertation approfondie avec les instances concernées dans le sens d'une stratégie plus inclusive, transparente et équilibrée. Cette concertation est indispensable pour garantir l'avenir de la recherche en France et pour préserver les valeurs fondamentales qui font la force du CNRS.

Recommandation adoptée le 22/01/2025

votant·es :

OUI :

NON :

Abstentions :

Philippe LECHEMINANT
Président du CSI

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. Thierry DAUXOIS, directeur du CNRS Physique.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.

- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections du Comité national.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Commissions interdisciplinaires.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'instituts.